

Enseignant-coordonnateur en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire(ULIS) en Lycée Rentrée scolaire 2023

Implantation des postes :

Caractéristiques du poste :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS exerce les missions définies par les circulaires n° 2015-129 du 21-8-2015 et 2016-186 du 30-11-2016.

Caractéristiques de l'ULIS en Lycée :

L'ULIS en lycée est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS en lycée professionnel (LP) est organisé pour rendre accessibles aux élèves en situation de handicap les formations qui y sont dispensées. C'est un dispositif d'inclusion, fondé sur l'alternance modulée de temps dans leur formation d'affectation, de regroupements pédagogiques avec le coordonnateur, de périodes de formation dans le milieu professionnel.

Missions de l'enseignant coordonnateur :

- Concevoir et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec celui de la formation d'affectation et des indications portées par le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent
- Veiller à la mise en place et au suivi des adaptations et aménagements en classe d'inclusion, voire en entreprise
- Veiller, en lien avec le Conseiller principal d'éducation (CPE) à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives culturelles et sportives et à leur pleine participation aux projets de l'établissement.
- Planifier les réunions régulières avec les familles
- Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la maison départementale des personnes handicapées, de l'université...
- Définir le rôle de l'Accompagnant (AESH) au sein de l'ULIS

Compétences et connaissances attendues :

- Connaissances actualisées de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant l'école inclusive ainsi que les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap
- Bonnes connaissances de la voie professionnelle en LP, des parcours de formation et des études
- Capacité d'écoute, qualités relationnelles et aptitude à communiquer
- Capacité à travailler au sein d'une équipe et à conseiller en qualité de personne ressource

Qualifications requises :

L'appel à candidature concerne les enseignants du second degré (PLP et PLC) ainsi que les enseignants du premier degré titulaires :

- du 2CA-SH ou du CAPASH
- du CAPPEI

Un candidat non spécialisé s'engagerait à suivre la formation CAPPEI

Conditions d'exercice :

- Pour un professeur de Lycée : temps de service de 18 heures d'enseignement en ULIS
- Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures.

Rappel : ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Un rapport d'activité annuel (élément constitutif de l'évaluation du fonctionnement de l'ULIS) sera rédigé sous l'autorité du chef d'établissement et sera transmis aux inspecteurs ASH et disciplinaires selon le statut de l'enseignant.

Candidature et procédure de recrutement :

Les candidats qui souhaitent postuler doivent adresser un courrier de motivation, sous couvert de leur supérieur hiérarchique, accompagné d'un Curriculum Vitae à

Monsieur Lafont Jean-François
Conseiller Technique "élèves en situation de handicap" (CT-ASH)
05 57 57 38 46 – 06 16 79 24 56
Jean-Francois.Lafont@ac-bordeaux.fr

L'enseignant est affecté à titre provisoire pour l'année 2023/2024